

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de South Shore dispose encore de trois minutes.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de disposer de quelques minutes pour terminer mon intervention.

J'étais en train de parler des nombreuses mesures budgétaires proposées par le gouvernement qui vont créer des conditions propices à l'essor des entreprises, ce qui va amener la création d'emplois. C'est un sujet qui préoccupe tous les députés, je le sais.

Il y a, entre autres, la réduction du taux d'imposition des bénéficiaires de fabrication et de transformation ainsi que la majoration de la déduction pour amortissement, d'une importance vitale pour l'entreprise, bien que mes amis néo-démocrates semblent y voir une échappatoire fiscale, ce qui me paraît pour le moins étrange. Il y a aussi la réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, des encouragements fiscaux dans les travaux de R-D ainsi que la modification des dispositions régissant l'exemption pour gains en capital, qui favorisera l'investissement dans le secteur de la fabrication. Il convient de noter à l'intention des propriétaires immobiliers qui projetaient de vendre que la mesure qui les touche n'entre en vigueur que le jour de l'exposé budgétaire et pas avant. Il y a aussi un soutien accru aux petites entreprises, les mesures visant à encourager la croissance dans les fonds de capital de risque de travailleurs.

Autant d'exemples des mesures qui vont non seulement assurer la prospérité des entreprises, mais accroître le nombre d'emplois—de 500 000 d'après les prévisions du ministre.

Voilà la façon dont le ministre s'est acquitté de ses responsabilités. Il a prouvé qu'il avait écouté les Canadiens. Il l'a également prouvé en réduisant le gaspillage au sein de l'administration, en réduisant les dépenses inutiles, en rationalisant quelque 46 organismes, voire en abolissant certains qui n'avaient plus leur raison d'être. Des grincements de dents ont accueilli l'annonce de la dissolution d'un de ces organismes en particulier, mais en fait, peut-être qu'au moment de sa création, il n'y avait pas dans le secteur privé d'autres organismes remplissant la même fonction. Pourquoi dépenser inutilement l'argent des contribuables?

Ce budget contient certains changements importants, symboliques qui permettront d'économiser quelques dollars mais qui, surtout, constituent un message pour les Canadiens, comme l'élimination des voyages en première classe. Je ne sais pas pourquoi on a jamais permis les voyages en première classe aux frais du contribuable. Les ministres eux-mêmes font un sacrifice en acceptant une réduction de leur salaire, et je les en félicite.

Je suis ravi de constater que l'aide aux personnes handicapées ne cesse de s'améliorer. Tous les députés à la Chambre, j'en suis sûr, doivent être ravis de voir que les mesures introduites vont contribuer à l'intégration sociale et économique de ces personnes et garantir à chacune d'elles le droit de gagner sa vie, de vivre dans la dignité et de prendre part à la vie canadienne.

Tout ceci augure bien de l'avenir de notre pays. Je suis sûr que les députés se joindront à moi pour féliciter le ministre des Finances du travail remarquable qu'il a accompli en présentant ce budget.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député qui vient de parler, et j'ai deux questions. Si le budget du gouvernement est tellement extraordinaire, pourquoi sa cote de popularité s'établit-elle à 11 p. 100?

La deuxième question, que je lui poserai certainement la semaine prochaine, c'est pourquoi cette cote est-elle tombée à 6 p. 100?

Une voix: Nous ne voulons pas atteindre trop tôt notre cote maximum.

M. Skelly (North Island—Powell River): Je savais bien qu'il y avait une bonne raison.

Je voulais poser au député une question plus importante à propos des réductions budgétaires frappant les fonds de défense juridique et les organisations de défense. Dans la localité de Powell River, 22 femmes ont été chassées de leur emploi par la Banque Canadienne Impériale de Commerce. La banque a refusé de négocier de bonne foi avec ces femmes qui sont maintenant sans emploi depuis avant Noël, et elle a recruté des briseurs de grève pour remplacer ces travailleuses syndiquées.

Nous avons demandé aujourd'hui à la ministre responsable de la situation de la femme si elle accepterait de rencontrer ces femmes pour discuter de leurs problèmes. La Banque Canadienne Impériale de Commerce et les autres banques à charte canadiennes ont une très mauvaise réputation en matière de relations de travail et d'exploitation des femmes, et le gouvernement doit maintenant intervenir. Le ministère du Travail doit enquêter sur ce genre d'activités. La ministre responsable